

Bonne nouvelle !

Rémunérations correspondantes aux consignes données...

Après des échanges entre nos représentants locaux et l'équipe de Direction de l'AGPro PME GNE: nous sortons satisfaits, les demandes légitimes des salariés, revendiquées par la CFE CGC ont été entendues !

■ Demande de la CFE-CGC le 23 juillet 2019

En résumant la situation, une procédure de traçage, donnée le **18 juin 2019 a été modifiée le 15 juillet suivant**. La Direction entendait **retirer les PVC rétroactivement aux salariés**, qui les avaient **acquises en toute bonne foi !**

Nous ne pouvons que **constater l'injustice totale** de cette décision.

En effet: une vente en acquisition = entre 10 et 20 € de PVC environ selon l'offre du client. Une conservation avec réengagement = 2,23 € de PVC.

La Direction **diminuait** donc injustement la rémunération variable des salariés **d'un rapport de 5 à 10**.

La CFE CGC a revendiqué que **les erreurs de procédure soient assumées** par l'équipe de Direction et **non subies par les salariés**. Ces erreurs et imprécisions sont actuellement à l'origine de **litiges graves**, ayant des **conséquences disciplinaires et financières** pour les salariés **incriminés à tort**.

Ainsi notre revendication était:

Sur la période du 18 juin au 15 juillet, ces 2 dates incluses, les rémunérations correspondantes aux consignes données, doivent être payées, selon les règles en vigueur entre ces dates.

■ Réponse de la Direction le 24 juillet 2019

« La rémunération sera faite en se basant sur les consignes données par les managers sur la période du 18 Juin au 15 Juillet inclus pour les salariés concernés. »

Les représentants locaux de la CFE CGC restent disponibles pour toutes informations complémentaires

■ Abonnez-vous gratuitement !

La CFE-CGC vous informe sur l'actualité du Groupe Orange, décryptée par notre organisation. Parmi les thèmes que nous abordons régulièrement : emploi, rémunération, conditions de travail, stratégie d'entreprise, analyse des résultats, actualité sociale.

Pour recevoir nos publications par mail, compléter le coupon ci-dessous et (au choix) :

- le faxer au 01 40 45 51 57
- le scanner et l'envoyer par mail à info@cfecgc-orange.org
- le remettre à un représentant CFE-CGC Orange

Et aussi :

- vous abonner en ligne : <http://bit.ly/abtCFE-CGC>
- télécharger notre livret d'engagement : <http://bit.ly/livretCFE-CGC>
- adhérer : <http://bit.ly/adhererCFE-CGC>

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique exclusivement destiné à la gestion de vos abonnements, et sont traitées de manière confidentielle. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en écrivant à la CFE-CGC Orange.